



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220411-CONS-AG-22-032-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 11 avril 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adhésion à l'association HUB CORSICA

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2022.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Héléne
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, MASSONI Jean-Joseph, PIPERI Linda, POLISINI Ivana, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. BATTESTI Gilles est élu secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'association HUB CORSICA

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le projet de statuts de l'association HUB CORSICA ;

Considérant l'enjeu en matière d'accès au numérique pour tous ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'association HUB CORSICA (projet de statuts ci-annexé) ;
- Le versement d'une cotisation annuelle de 200 euros ;
- La désignation de Monsieur Serge Linale comme représentant permanent aux instances de gouvernance de l'association ;
- La candidature de Monsieur Serge Linale pour siéger au COS de l'association.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits seront prévus au Budget Principal, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO